



## Demierre Philippe

Mesures économiques rapides dans le cadre du COVID-19

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

30.03.20

DEE

### Dépôt

Dans le cadre de la pandémie qui touche actuellement le monde entier et plus particulièrement le canton de Fribourg, il est indispensable et très urgent que le Conseil d'Etat fribourgeois se prononce sur des mesures économiques concrètes.

Il en va de la survie des entreprises qui ont leur fort social dans le canton de Fribourg (je parle bien entendu de toutes les entreprises). Ces diverses mesures permettraient à très court terme à toutes les entreprises du canton de disposer d'argent frais.

Les agriculteurs, plus spécifiquement les maraîchers, vont au-devant d'une grave crise par manque de main d'œuvre. Les fruits et les légumes arrivent pour certains déjà à maturité. Il est indispensable de les récolter ou de les cueillir dans les temps prévus sous peine de fortes pertes de nourriture.

Questions :

1. Le Conseil d'Etat fribourgeois va-t-il proposer à toutes les entreprises fribourgeoises de repousser le délai de paiement de toutes taxes, impôts ou facturations prélevés par l'Etat ? Je demande un rééchelonnement qui dépasserait largement les 90 jours préconisés par le Conseil d'Etat.
2. Le Conseil d'Etat fribourgeois va-t-il proposer à toutes les entreprises fribourgeoises de repousser le délai de paiement lié au remboursement des prêts octroyés ? (A ce sujet je ne vois pas l'utilité d'octroyer de l'argent à fonds perdus aux entreprises. Cette solution n'aurait que pour but de vider les caisses de l'Etat).
3. Le Conseil d'Etat fribourgeois va-t-il prendre des mesures rapides pour venir en aide aux agriculteurs ou maraîchers qui peinent à trouver de la main d'œuvre ? Les personnes au chômage pourraient-elles apporter une aide précieuse aux agriculteurs ou maraîchers ?
4. Est-ce que les marchés de fruits et légumes (ou denrées alimentaires en général) dans le canton pourraient être autorisés et réouverts très rapidement ?

—